

UN DERNIER MOT À PROPOS DU “CHANT DU DÉPART” ...⁽¹⁾

M. A. Lieby revient une fois de plus, dans la *Révolution française* du 14 février 1907, sur la question du *Chant du Départ*. Mis en cause à ce propos, je suis assez embarrassé pour répondre, car je n'ose supposer que les lecteurs de cette Revue aient gardé quelque souvenir de mes articles d'octobre 1902, septembre 1903 et décembre 1904, et j'oserais encore moins les prier de les relire. Je ne me sens pas le courage de reprendre un par un tous les détails de la question, et de suivre M. Lieby dans les sinuosités de sa discussion, tout intéressante que je l'aie trouvée. Résolument donc, je laisse de côté tout ce qui me semble accessoire, et, me limitant à l'essentiel, je retiens trois points seulement, sur lesquels je vais présenter quelques brèves observations.

Arnault place la composition de la musique du Chant du Départ à l'époque des répétitions de *Méridore et Phrosine*. J'avais dit que ce témoignage n'était pas la seule raison qui m'eût fait admettre «*comme un fait acquis, jusqu'à preuve du contraire, que le Chant du Départ, paroles et musique, fut composé dans la première moitié de floréal*»; sur quoi M. Lieby écrit: «*On ne voit cependant pas quelles peuvent être les autres raisons, plus décisives, en faveur de cette opinion*».

Mes «autres raisons» sont au nombre de deux. J'en ai dit une en octobre 1902, en ces termes: «*Nulle date ne s'accorde mieux avec le caractère du morceau c'était le moment où la République remettait en mouvement ses héroïques armées (2), où la nation s'associait, par la fabrication des armes et du salpêtre (3), à l'effort suprême; l'enthousiasme débordait, la résolution de vaincre était dans tous les cœurs; les républicains, conscients de leur supériorité, marchaient en chantant à un triomphe assuré. Oui, le Chant du Départ signale bien l'ouverture de cette campagne du printemps de l'an II, qui allait, par une série de succès inouïs, aboutir si rapidement à la libération du territoire*».

La seconde raison est une conséquence de l'hypothèse que j'ai publiée en 1903 (et que j'avais déjà dans l'esprit depuis un certain temps) sur l'origine du *Chant du Départ*. Rapprochant l'hymne de Chénier du rapport de David du 18 floréal, j'ai attribué «*à une source unique d'inspiration*» les strophes du poète et les tableaux décrits dans le rapport de l'ordonnateur de la *Fête à l'Etre-suprême*; et cela m'a conduit naturellement à penser que c'est en floréal qu'il faut placer les vers de Chénier, aussi bien que la prose poétique de David.

Je tiens à faire bien remarquer que mon opinion sur la date de la composition du *Chant du Départ* n'a pas été énoncée sous une forme absolue, mais au contraire avec une restriction expresse: «*Je regarde - ai-je dit - comme un fait acquis, jusqu'à preuve du contraire...*». Aussitôt que M. Lieby aura administré la preuve du contraire, je m'inclinerai.

(1) Réponse à un troisième article de M. A. Lieby, paru dans la *Révolution française* du 14 février 1907, sous ce titre *La date de la composition du Chant du Départ*. Cette réponse a paru le 14 mars 1907.

(2) Prise d'Oneglia (18 germinal), d'Ormea (28 germinal), combats de Boussu (7 floréal), de Moescroen (9 floréal), prise de Saorgio (10 floréal), etc...

(3) Les cours révolutionnaires de l'Ecole des armes et poudres s'étaient achevés le 30 ventôse.

Il est beaucoup parlé, dans l'article de M. Lieby, d'un récit fantaisiste dû à la plume du musicien Ad. Adam, et du commentaire qu'en a fait M. Constant Pierre (4). Dans ce récit, Adam dit que Bernard Sarrette, ami de M.-J. Chénier, «*continuait à le cacher chez lui*» (après la fête de l'Etre-suprême). Cette phrase, mal comprise, a donné lieu, de la part de M. Pierre, à une hypothèse selon laquelle Chénier aurait pu se trouver caché par Sarrette dès le mois de floréal. M. Lieby déclare cette hypothèse tout à fait inacceptable, et il a bien raison; mais, comme il n'a pas lu le récit d'Adam, et ne le connaît que par ce qu'en a dit M. Pierre, il n'a pu s'apercevoir que celui-ci avait commis une erreur matérielle.

M. Pierre dit d'abord: «*D'après Ad. Adam (le Constitutionnel, 2-3 septembre 1848), Sarrette vit, dans le refus de Robespierre (17 prairial) d'accepter l'Hymne à l'Etre-suprême présenté par M.-J. Chénier pour la fête du 20 prairial, la preuve que sa perte était résolue, et il continua de le cacher chez lui*». Puis, plus loin, à propos de la date assignée par Arnault à la composition du *Chant du Départ* (milieu de floréal), M. Pierre ajoute: «*Bien qu'elle puisse paraître prématurée, cette date n'est cependant pas inadmissible; elle s'accorde avec la déclaration de Chénier: «Je fus contraint de laisser longtemps anonyme le Chant du Départ» (5), qui est elle-même corroborée par l'assertion d'Adam, de laquelle il ressort qu'au moment où l'Hymne à l'Etre-suprême de Desorgues fut substitué à celui de Chénier, c'est-à-dire le 17 prairial, Sarrette continuait à le cacher*».

Or, Adam n'a nullement dit ce que M. Pierre lui fait dire. J'ai recouru au texte original du feuilleton du Constitutionnel, du 2 septembre 1848, et j'ai constaté que M. Pierre n'avait pas lu ce texte avec assez d'attention. Voici le résumé de ce qu'Adam raconte: Lorsque Sarrette, «*sorti de prison le 17 prairial*» (6) fut rentré chez lui, il y trouva Chénier et Gossec qui l'attendaient; le jour même, appelé au Comité de salut public, il y vit Robespierre, qui refusa de laisser chanter l'*Hymne à Etre-suprême* composé par Chénier; et il revint à l'*Institut national de musique*, consterné de ce qu'il venait d'entendre: «*Mon ami, dit-il, en entrant, à Chénier, vous êtes perdu; Robespierre a repoussé vos paroles uniquement parce qu'elles venaient de vous et à cause de vos opinions; il faut fuir la mort qui vous attend. Fuir, dit Chénier, est-ce possible? Il y a encore un moyen de sauver votre vie, reprit vivement Sarrette; vous resterez caché ici, le concierge seul vous a vu entrer, et vous savez que nous pouvons compter sur lui...*». Ainsi, d'après Adam, ce fut le jour où Sarrette alla au *Comité de salut public* pour y présenter l'*Hymne à l'Etre-suprême*, le 17 prairial, qu'il conçut des craintes pour la vie de Chénier; ce fut ce jour-là, et non à une date antérieure, qu'il lui proposa le cacher chez lui et qu'il le cacha en effet.

Dans le feuilleton du lendemain 3 septembre – où se trouvent les mots «qu'il continuait à cacher», cause de l'erreur de M. Pierre, - Adam fait une description grotesque des préparatifs de la *Fête de l'Etre-suprême*, et de la fête elle-même, puis il continue ainsi: «*Robespierre fut enchanté, tout avait réussi au gré de ses souhaits. Sarrette obtint sa grâce entière, et fut enfin délivré de son éternel gardien, qui ne l'avait pas quitté jusque-là (7). Mais, pour être rassuré sur lui-même, ses inquiétudes n'étaient pas moins vives pour Chénier, qu'il continuait à cacher chez lui. Un poète est toujours poète, et, dans l'ennui de la captivité, Chénier composa une des plus belles odes qu'ait inspirées l'ardeur patriotique: La Victoire en chantant nous ouvre la barrière*».

Le sens des mots: qu'il continuait à cacher chez lui, ne fait pas question: Sarrette cachait Chénier depuis le 17 prairial seulement, et il continua de le cacher après la fête du 20 prairial. Par conséquent, l'hypothèse de M. Constant Pierre tombe d'elle-même.

(4) Dans son ouvrage *Les Hymnes et Chansons de la Révolution*, Paris, Imprimerie nationale, 1904.

(5) Cette assertion de Chénier est exagérée, comme je l'ai fait voir (*Révolution française* d'octobre 1902); dans le premier tirage du texte gravé destiné à la livraison de messidor de l'*Ouvrage périodique de chansons et romances civiques*, le nom du poète est remplacé par trois étoiles; mais, dans le second tirage, fait à 8.000 exemplaires, avant le concert du 26 messidor, Chénier est nommé en toutes lettres comme l'auteur des vers.

(6) Adam ignore, naturellement, que l'arrêté du *Comité de sûreté générale* ordonnant la mise en liberté provisoire, sous la garde d'un gendarme, de Sarrette (emprisonné le 5 germinal), est du 6 floréal. Ce n'est pas pour faire chanter l'*Hymne à l'Etre-suprême* Sarrette fut élargi, mais pour s'occuper de la formation d'un corps de musique destiné à l'armée du Nord.

(7) Autre erreur d'Adam. Sarrette avait obtenu sa libération définitive, la retraite du gendarme qui le gardait et la levée des scellés apposés dans son appartement, dès le 21 floréal, quinze jours après sa libération provisoire, et un mois avant la *Fête de l'Etre-suprême*.

Outre le récit d'Adam, il y a celui d'un certain Zimmermann, publié en 1841 dans la *France musicale*, dont M. Pierre et, à sa suite. M. Lieby, font également état. Ces messieurs ont relevé, dans les assertions de Zimmermann et dans celles d'Adam, des inexactitudes flagrantes, et, néanmoins, ils se montrent disposés à accepter comme vraisemblables certaines parties des dires de ces chroniqueurs futiles et ignorants. Ces parties sont - il fallait s'y attendre - celles où les deux narrateurs mettent en scène Robespierre de la façon la plus absurde (8). Or, ceux qui ont étudié de près l'histoire intérieure de la Convention et du *Comité de salut public* savent qu'une légitime suspicion s'attache à tous les récits anti-robepierristes mis en circulation après thermidor. Ces récits ont toujours été forgés après coup; et, en bonne critique, lorsqu'on rencontre une de ces anecdotes tendancieuses, accueillies avec complaisance par tant de littérateurs modernes, où Robespierre est ridiculisé, outragé ou dénigré, on doit l'écartier d'emblée comme inventée ou travestie. Les insulteurs des vaincus de thermidor mentent sans vergogne: cette conviction s'impose à quiconque connaît l'immonde littérature post-thermidorienne, dont le public en général n'a aucune idée. C'est quelque chose comme la littérature anti-communarde des journaux et pamphlets versaillais de 1871. Mais aujourd'hui, pour les hommes du 18 mars, un retour d'opinion s'est fait, et Eugène Varlin a sa rue à Paris, tandis que Robespierre, celui que Michelet salue du titre de «*grand homme*» au moment où sa tête tombe sous le couteau de la guillotine (9), n'aura sans doute jamais la sienne (10).

James GUILLAUME.

(8) J'ai montré (Révolution française d'octobre 1902) qu'au témoignage de Chénier lui-même, il n'y eut de persécution dirigée contre lui qu'en messidor, et qu'elle vint du Comité de sûreté générale, non de Robespierre (voir ci-dessus): ce serait donc en messidor seulement, non en prairial, que Chénier aurait eu à se cacher chez Sarrette. Mais, à ce moment, le *Chant du Départ* était composé déjà, et appris par les exécutants.

(9) «*Puis il y eut un coup sourd. Ce grand homme n'était plus*» (*Histoire de la Révolution française*, t. VII, p. 520. édition de 1853.) Combien significatif ce cri arraché par la force de la vérité au plus acharné des détracteurs systématiques de Robespierre!

(10) On trouvera, à la fin du volume, une correspondance échangée entre M. Charles Vellay et moi, à l'occasion des dernières lignes de cet article.